

#Covid-19 #Tester-Alerter-Protéger #Isolement #Infirmiers

## Visites d'aide à l'isolement par un infirmier auprès des patients positifs à la Covid-19 : bilan à 5 semaines

Depuis le 21 janvier 2021, les enquêteurs sanitaires de l'Assurance Maladie en charge du *contact tracing* proposent systématiquement aux personnes testées positives à la Covid-19 une visite à domicile par un infirmier, prise en charge à 100 % et sans avance de frais.

Lors de cette visite, programmée en tout début d'isolement, l'infirmier aide le patient à organiser celui-ci, lui prodigue des conseils en lien avec des activités domestiques quotidiennes (prise de repas, partage des sanitaires...) afin de limiter au maximum les risques de propagation de la maladie au sein de son foyer. A cette occasion, l'infirmier propose au patient de dépister les personnes isolées avec lui.

Au total, depuis le lancement du dispositif, plus de 40 000 visites ont été réalisées. Partout en France, le recours à ce dispositif s'étend : **en 5 semaines, le nombre de visites réalisées chaque semaine a presque doublé** : il est passé de 6 600 visites réalisées la première semaine à près de 11 000 la cinquième semaine. Preuve que sa mise en place répond au besoin d'accompagnement des patients dans le cadre de leur isolement, les cas confirmés ont de plus en plus recours au dispositif : actuellement, près de 15 % des patients demandent à bénéficier de cette visite contre 7 % au 21 janvier. Cette proportion est encore plus importante chez les patients infectés par les variants les plus contagieux, puisqu'elle **concerne près d'un tiers des patients**.

L'Assurance Maladie a mené, conjointement avec les agences régionales de santé et les Unions régionales des professions de santé (URPS), une importante campagne d'information et d'accompagnement de la profession infirmière afin que les infirmiers s'inscrivent dans le dispositif et rejoignent notamment les différentes plateformes numériques mises en place sur tout le territoire. Ces plateformes, qui peuvent varier selon le choix des professionnels dans chaque région, permettent de faire se rencontrer les demandes des patients avec les infirmiers disponibles pour réaliser des visites. Près de 50 000 infirmiers ont ainsi été contactés par les délégués de l'Assurance Maladie, et les CPAM ont organisé une centaine de webinaires dédiés à ce nouveau dispositif. Fin février, environ un tiers des infirmiers libéraux (33 000) étaient inscrits sur une plateforme permettant la réalisation de ces visites d'appui à l'isolement.

Les équipes de l'Assurance Maladie sont mobilisées, en collaboration avec le ministère des Solidarités et de la Santé, les agences régionales de santé et les URPS infirmiers, pour amplifier le recours à ces visites et renforcer leur notoriété auprès de ces professionnels de santé.

---

### A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : **AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN**.

---

**Contacts presse**

[presse.cnam@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cnam@assurance-maladie.fr)



Suivez notre actualité sur [Twitter](#) !